

Question de privilège—M. Béchar

pages 5519 et 5520 du compte rendu officiel des *Débats* du même jour.

Ces cartes, monsieur le président, qui veulent illustrer les endroits du pays desservis par les services de la Garde côtière canadienne, régions, districts et environs, et les régions de l'administration canadienne des transports, sont incomplètes et inexactes, et je dis honteusement incomplètes et inexactes. En effet, sur aucune de ces deux cartes n'apparaît une partie importante de ma circonscription, soit les Îles-de-la-Madeleine, ce qui crée la malheureuse impression que ce coin de terre important du golfe Saint-Laurent ne fait pas ou plus partie du Canada. En constatant cette lacune, monsieur le président, je n'ai plus qu'à me faire la réflexion suivante: Il n'est pas surprenant que l'autorisation des travaux à l'aéroport des Îles-de-la-Madeleine se fait attendre! On ne voit même pas les Îles-de-la-Madeleine sur la carte du ministère des Transports.

Je demande donc, monsieur le président, qu'on cesse cette pratique de publier des cartes géographiques qui ne reflètent pas la réalité canadienne, et qui plus est, sont de nature à donner une fausse image de notre pays et à indisposer la population.

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir signalé cette question. Je vais me renseigner.

M. Muir: Monsieur l'Orateur, j'aimerais invoquer le Règlement. Depuis que je suis député, j'ai vu se succéder au fauteuil MM. les Orateurs Michener, Lambert, Macnaughton, Lamoureux et vous-même. On dirait que j'ai beaucoup de mal à attirer l'attention de Votre Honneur. Serait-ce que j'ai rapté ou quoi?

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant que le député n'aille plus loin, j'aimerais lui rappeler que j'ai prolongé de cinq minutes la période des questions d'aujourd'hui pour essayer, si possible, de donner la parole à tous les députés qui l'ont demandée. Les trois derniers députés de l'opposition officielle auxquels je voulais donner la parole, si possible, étaient le député lui-même, le député de Surrey-White Rock et le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo. Ce dernier a eu la parole hier. Quant au député de Cape Breton-The Sydneys, je lui ai donné la parole avant-hier, tandis que le député de Surrey-White Rock ne l'a pas eue depuis plusieurs jours. C'est pourquoi, entre ces trois députés, j'ai choisi de consacrer les trois dernières minutes qui restent au député de Surrey-White Rock.

Si nous avons eu quelques minutes de plus—et de toute façon, j'ai prolongé la période des questions de cinq minutes—j'aurais donné la parole au député et si nous avons eu plus de temps, j'aurais essayé d'accorder la parole à tous ceux qui voulaient dire quelque chose aujourd'hui, autrement dit, je l'aurais aussi donnée au député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo. Une fois que le député de Surrey-White Rock a eu parlé jusqu'à midi et cinq, je ne pouvais pas faire grand-chose de plus.

M. Muir: Si Votre Honneur avait bien voulu me laisser parler avant de rendre sa décision, il aurait entendu ce que je voulais dire. Il est tout à fait exact que j'ai eu la parole l'autre

jour. J'ai essayé de poser une question supplémentaire, mais on a refusé de me laisser faire. Plusieurs autres députés qui ont pris la parole après moi ont posé non pas une question supplémentaire, mais peut-être deux. Si Votre Honneur vérifie le compte rendu, il verra que je n'ai jamais abusé du Règlement et que je n'ai jamais été reprimandé par l'Orateur. Tout ce que je veux, c'est avoir la parole à mon tour et je signale à Votre Honneur qu'à mon avis, je ne l'ai pas à mon tour. Nous avons tous été élus de la même façon. J'ai été choisi par mes électeurs. Il y a certaines questions que je dois soulever et j'espère que Votre Honneur m'accordera la parole plus souvent à l'avenir.

Je ne veux pas plus de privilèges que les autres. Je veux simplement les mêmes droits que tous les députés. J'ai déjà été obligé de soulever la question et, si Votre Honneur vérifie le hantard, Votre Honneur constatera combien de fois j'ai eu la parole depuis le début de la session et même depuis plus longtemps. J'espère que Votre Honneur y songera un peu.

M. l'Orateur: Le député doit aussi comprendre que j'ai accordé la parole aujourd'hui au député de Halifax-East Hants et au député de South Shore, qui viennent tous deux de l'est du pays. J'ai toujours essayé de bien équilibrer le nombre de questions posées par les représentants des diverses régions du pays pendant la période des questions. Vu le nombre de députés de l'est du Canada qui sont à la Chambre aujourd'hui et le nombre de députés de toutes les régions qui sont à la Chambre, le nombre de députés à qui j'ai accordé la parole me semble juste. Si le député peut me dire lequel de ses collègues n'aurait pas dû avoir la parole pour lui permettre à lui de parler en même temps qu'à un autre député de sa région, je serai très heureux qu'il me le dise.

M. Muir: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Muir: Je ne suis pas au fauteuil. C'est à vous de décider et pas à moi.

M. l'Orateur: A l'ordre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.*]

FINANCE, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le septième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.